



## FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE GYMNASTIQUE

**SECRÉTARIAT** 3, route d'Arlon | L-8009 Strassen | T. +352 48 59 99 | F. +352 49 39 74 | secretariat@flgym.lu | www.flgym.lu

Sous le Haut Patronage de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg ASBL fondée le 09.07.1899 – Affiliée à : FIG, UEG, COSL

### PROCEDURE DE SELECTION CHAMPIONNATS D'EUROPE 2020 Gymnastique Rythmique (GR) : Junior

Approuvé par le BEX élargi en présence de Cathy Spinelli et Manon Keyser le 18.07.2019, pour validation définitive par le CA lors de la reprise des réunions en septembre 2019.

Strassen, 23/07/2019

concerne : critères

#### GENERALITES

Période: du 22 au 24 mai 2020. Lieu : Kiev (Ukraine).

Formule de compétition : années de naissance 2005, 2006 et 2007 – compétition de qualification avec classement par pays et finale par agrès (top 8).

1 à 4 gymnastes peuvent participer par pays.

Si 1 seule gymnaste participera en individuel, elle devra présenter les 4 engins.

Si 2, 3 ou 4 gymnastes participeront, chaque gymnaste devra présenter au minimum 2 et au maximum 4 engins.

Condition : Seulement 8 exercices (2 par engin) en tout peuvent être présentés.

Admises pour le test de présélection :

Sophie Turpel, Eva Sguerra, Alexandra Meysembourg, Elena Meysembourg, Sania Nenkova, Michèle Schaack.

La condition d'admission au Cadre National ou Jeunes en GR est posée pour être éligible pour cette procédure de sélection.

#### OBJECTIFS

Participation : même base que pour les critères en gymnastique artistique féminine et masculine, atteindre au minimum les deux tiers du classement des qualifications (CI).

Les sponsors et partenaires de la FLGym

**Tageblatt**  
LETZEBUERG

**revue**  
DE MAGAZIN POUR LETZEBUERG

**MOREAU**

**F'CREA  
TIONS**  
CONSEIL EN  
COMMUNICATION

**voyages  
emile weber**  
éischtklasseg reisen

**Loterie  
NATIONALE**

**JOIN**

## **PRESELECTION**

Aux Championnats d'Europe, un maximum de 4 gymnastes peut participer. Pour cette raison un test de présélection est nécessaire et aura lieu fin 2019, en temps utile, avant les compétitions de sélection. Pour valider la participation dans la procédure de sélection, la gymnaste doit réaliser au moins **2** des notes finales qui suivent :

Corde :	<b>12,100 pts</b>
Ballon :	<b>12,500 pts</b>
Massues :	<b>12,700 pts</b>
Ruban :	<b>10,100 pts</b>

En cas où plus que 4 gymnastes réalisent 2 notes finales, le Tie Break sera tranché sur base de la note finale du 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> engin si nécessaire. Si le Tie Break n'est toujours pas résolu, le CA prendra la décision sur analyse des résultats obtenus au test de présélection.

## **SELECTION**

La gymnaste ou les gymnastes doivent atteindre, dans le cadre d'au minimum une compétition de sélection 3 des normes de sélection suivantes. La FLGym refusera l'inscription aux Championnats d'Europe si les résultats ne sont pas obtenus. Une non- participation aux compétitions pour n'importe quelle raison entraîne que les résultats ne sont pas obtenus.

### Normes de sélection :

Corde :	<b>12,600 pts</b>
Ballon :	<b>13,000 pts</b>
Massues :	<b>13,200 pts</b>
Ruban :	<b>10,300 pts</b>

## **DELEGATION**

Le CA déterminera la composition de la délégation finale. La délégation sera composée en fonction de la qualification des gymnastes. Le juge accompagnant la délégation devra obligatoirement détenir un brevet international de minimum catégorie 3.

## **LIGNES DE CONDUITE POUR LES GYMNASTES**

Pour valider sa sélection, la gymnaste doit, en plus d'avoir satisfait aux normes de sélection :

- Être de nationalité Luxembourgeoise et être sélectionnée pour la procédure de sélection.
- Se conformer aux et respecter les conventions et règlements de la Fédération.
- Suivre l'ensemble du programme de préparation. Une gymnaste qui refuse une invitation de la FLGym pour un stage ou un entraînement national, une invitation pour un test ou une sélection pour une compétition internationale peut être exclue de la procédure de sélection et par conséquent d'une éventuelle sélection pour les Championnats d'Europe 2020.

## **CALENDRIER**

(à confirmer)

### Moments de sélection :

1.	YYYYYYYYYY	DD/MM/YYYY	Lieu (Pays)
2.	YYYYYYYYYY	DD/MM/YYYY	Lieu (Pays)
3.	YYYYYYYYYY	DD/MM/YYYY	Lieu (Pays)

### Détermination de la sélection :

1. XX/XX/20XX Communication officielle de la sélection
2. 22/02/2020\* Date limite d'inscription définitive à l'UEG
3. 23/03/2020 Détermination de la délégation par le CA
4. 22/04/2020\* Date limite d'inscription nominative à l'UEG

\*Dates selon recueil technique UEG. Les directives des Championnats d'Europe 2020 ne sont pas encore publiées.